

Liste des décisions

Présents: William Nijssen : président ff. – Echevin
Jean Levaux, Yolanda Daems: Echevins
Grégory Happart, Benoît Houbiers, Rik Tomsin, Jean-Marie Geelen, Shanti Huynen, Clotilde Mailleu, Lizzy Buijsen-Baillien, Steven Heusschen, Alicia Dodemont, Alexandra van Gestel, Chantal Lebeau (à partir de point 2): Conseillers communaux
Joris Gaens: Bourgmestre
Kimberly Peeters: Directeur général

Excusés:

Absents: Michaël Henen : conseiller, absent pour MD et point 1

Séance publique

MD Annonce : démission du président + démission du groupe Voerbelangen

Le conseil prend connaissance de la communication de M. Rik Tomsin, président du conseil communal, adressée au président du conseil ff., M. William Nijssen, reçue le 25/01/2023, par laquelle M. Tomsin démissionne de la présidence du conseil communal ; ainsi que de sa communication de démissionner du groupe de Voerbelangen et de continuer comme conseiller indépendant.

1. Prise de connaissance démission conseiller communal Michaël Henen

On demande au conseil de prendre connaissance de la démission du conseiller communal Michaël Henen

Prise de connaissance

2. Vérification des lettres de créance et installation d'un conseiller

Étant donné que Mr. Michaël Henen a démissionné de son poste de conseiller communal, le premier successeur, Mme Chantal Lebeau, est prié de prêter serment et d'être installée comme conseiller après avoir examiné les lettres de créances

Prise de connaissance

3. Détermination de l'ordre de préséance des conseillers communaux

Le conseil doit déterminer l'ordre de préséance des conseillers communaux.

Approuvé

4. Questions des conseillers

Les conseillers peuvent poser des questions en dehors des points de l'ordre du jour du conseil. Les réponses sont données par le bourgmestre et les échevins.

Prise de connaissance

5. Notification de l'accord n° 23/006 concernant la transmission de données à caractère personnel par la Banque-Carrefour de la Sécurité Sociale à la commune de Fourons pour l'octroi automatique de droits supplémentaires

Lors du conseil communal du 24 novembre 2022, le règlement pour l'impôt sur la collecte et le traitement des déchets ménagers pour l'année de cotisation 2023 a été approuvé. La réglementation prévoit une réduction d'impôt de 50 euros pour les contribuables qui ont droit à l'allocation d'assurance majorée.

Afin d'identifier ces contribuables, un accord a été conclu avec la Banque-Carrefour de la Sécurité Sociale permettant l'échange d'informations.

Prise de connaissance

6. Liste des subventions nominatives pour 2023

La liste des subventions nominatives pour 2023 est soumise à l'approbation du conseil communal, conformément à l'article 41, 23° du décret administration locale

Approuvé

7. Règlement des redevances sur l'utilisation et la consommation d'électricité et d'eau potable à partir des compteurs de raccordement de la commune au réseau de distribution d'électricité et d'eau.

Règlement des redevances relatives à l'utilisation et à la consommation d'électricité et d'eau potable à partir des compteurs de raccordement au réseau d'électricité et d'eau de la commune

Approuvé

8. Projet d'assainissement Elzen – Rue de la Berwinne R005868, y compris la connexion gué

En février 2023, Fluvius procédera au projet d'assainissement à Elzen et la Rue de la Berwinne. La commune profitera de l'occasion pour optimiser le domaine public. Il s'agira notamment d'une connexion résistante aux inondations à la Rue de la Bise via un gué, en remplacement du pont de Driesch.

Approuvé

9. Achat de 2 terrains à Mouland

Achat d'une partie de 2 terrains situées à la Berwinne à Mouland, pour la raison suivante :

- Création d'un passage le long de la Berwinne, en collaboration avec VMM/Fluvius/... pour embellir et décorer agréablement le centre du village de Mouland

Approuvé

10. Incorporation des terrains Mouland, section A, n° 328A3 et 328B3 dans le domaine public.

Incorporation des terrains concernés dans le domaine public :

Suite aux travaux sur la Berwinne (à la suite des récentes inondations qui s'y sont produites), la VMM a constaté que le site de la friterie près du pont de la route régionale à Mouland constitue un obstacle évident à l'écoulement des eaux lors des inondations de cette Berwinne. Ils proposent une excavation partielle des sites pour augmenter le débit de la Berwinne en période de crue.

En avril de l'année dernière, une première conversation a eu lieu avec les exploitants de la friterie pour les informer clairement que la friterie devait disparaître à court ou moyen terme.

Après examen de la convention avec les exploitants concernés et avis juridique détaillé sur sa résiliation, il est proposé d'affecter le terrain en question au domaine public, de résilier le bail et d'offrir une concession domaniale.

Ce dossier se fait en étroite concertation avec la VMM, qui réalisera l'élargissement supplémentaire de la Berwinne à cet endroit (excavation des sites en question).

Approuvé

11. Demande de reconnaissance d'une nouvelle société de logement - avis du conseil communal

Dans le cadre de la création d'une société de logement unique pour le Limbourg, un avis du conseil communal est demandé au cours de cette procédure.

Étant donné que la demande de reconnaissance doit être introduite au plus tard le 28 février 2023 et que la société de logement souhaite avoir des certitudes sur la prolongation plus tôt, il est instamment demandé de rendre un avis au plus tard le 20 février 2023.

Cet avis est nécessaire à la demande de reconnaissance et sera donc joint au dossier de demande de reconnaissance.

Approuvé

12. Notification de l'approbation du budget 2023 de la police ZP Fourons

Le budget 2023 de la zone de police de Fourons a été approuvé par le gouverneur de la province le 12 décembre 2022. Le conseil communal prend note de la lettre de la tutelle fédérale.

Prise de connaissance

Directeur général

Kimberly Peeters

Président ff.

William Nijssen